

La démarche pour conclure un contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est le contrat de travail qui lie l'employeur et le salarié. Il devra être accepté par la Direction Départementale du Travail.

Afin de faciliter les démarches administratives aux entreprises, nous vous proposons de remplir ce contrat suite aux informations qui nous auront été transmises grâce à la fiche d'identification de l'entreprise.

Après une prise de rendez-vous, le contrat vous est présenté rempli, prêt à être signé par l'entreprise et le salarié / étudiant. Il sera accompagné d'une convention de formation signée entre l'entreprise et le Centre de Formation.

Votre OPCA prend la formation de l'étudiant en charge. Vous supportez aucun frais de formation. Il vous suffit de lui transmettre :

- 3 exemplaires des contrats de professionnalisation
- 1 calendrier de la formation
- 1 programme détaillé de la formation
- 1 demande de subrogation de paiement *à demander à l'OPCA [Organisme Paritaire Collecteur Agréé.]*

A réception de ces documents, l'OPCA transmettra à la Direction Départementale du Travail le contrat de professionnalisation pour être déclaré et accepté. Vous recevrez alors la confirmation par courrier.

C'est avec ce récépissé que vous pourrez faire la demande de la prime à l'embauche au pôle emploi qui varie de 1000,00 à 2000,00 €



Les documents doivent être envoyés à l'OPCA dans un délai de 5 jours à compter de la date d'embauche.

Il vous appartiendra après de faire une demande de prise en charge de la formation de tuteur auprès de votre OPCA si vous souhaitez y participer. **Cette formation est très importante pour le bon suivi de l'étudiant et permet une bonne adéquation entre son programme et le travail réalisé en entreprise.** Cette formation est intégralement prise en charge par l'OPCA.

Le formateur référent passera chaque année à deux reprises pour faire le point avec le tuteur de l'entreprise sur l'évolution du jeune au sein de la structure. Il conviendra en amont de prendre un rendez-vous pour une meilleure organisation

Pour tous renseignements : k.fujarski@csnd.fr